

L'AVANTAGE DE L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

Nouveauté

Vous pouvez maintenant compter jusqu'à deux crédits d'éducation coopérative parmi les 18 crédits obligatoires requis pour obtenir un diplôme d'études secondaires.

- Si vous suivez un programme d'éducation coopérative cette année (en 2005-2006), deux des crédits ainsi obtenus peuvent maintenant compter comme crédits obligatoires pour l'obtention de votre diplôme.
- Discutez-en sans tarder avec votre conseillère ou conseiller en orientation, avec votre enseignante ou enseignant d'éducation coopérative, ou avec l'enseignante ou l'enseignant pour la réussite des élèves.

Pourquoi l'éducation coopérative?

EXPLOREZ UNE CARRIÈRE. Faites un stage et voyez si vous aimez vraiment ce travail avant de choisir votre destination postsecondaire.

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES. Travaillez sous la direction d'un collègue dans un programme conçu en fonction de vos intérêts, de vos besoins et de vos points forts.

OBTENEZ UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL. Surmontez votre manque d'expérience en faisant un stage, ce qui donnera de la valeur à votre curriculum vitæ.

« Durant mon stage d'éducation coopérative au service d'incendie de la ville, j'ai senti qu'on me traitait en collègue et non pas comme un élève. Les connaissances que j'ai acquises n'ont rien de commun avec ce qu'on trouve dans les manuels scolaires. »

BRYAN P.

« Mon placement en services de soutien des soins de santé m'a permis de faire l'expérience directe du milieu des hôpitaux. Il m'a aussi aidée à prendre d'importantes décisions de carrière qui influenceront sur le reste de ma vie. »

MIRANDA S.



Vous avez besoin d'autres renseignements?

En ligne : www.edu.gov.on.ca | **Courriel :** info@edu.gov.on.ca | **Téléphone sans frais :** 1-800-387-5514 ou 416-325-2929
Appareil de télécommunications pour malentendants (ATS) : 1-800-263-2892